



Agence d'urbanisme  
de l'Agglomération  
du Pôle Européen  
de développement

n°13 / Novembre 2003

bservatoire

info

Un territoire au potentiel  
de richesse non révélé

## Les revenus fiscaux déclarés en 2000 sur l'arrondissement de Briey

**E**n 2000, le revenu médian <sup>(1)</sup>  
de la population des ménages  
de l'arrondissement de Briey est  
de 12 115 € par unité de consom-  
mation <sup>(2)</sup>. Il est inférieur de 9,6% à  
la moyenne lorraine qui atteint  
13 278 €/UC. L'analyse montre  
une grande différence entre can-  
tons du sud et cantons du nord.

L'indicateur fourni par l'INSEE à  
travers les services fiscaux montre  
ici ses limites. En ne tenant  
qu'imparfaitement compte des  
revenus des travailleurs fronta-  
liers, il appauvrit artificiellement  
les bassins frontaliers.

### Contact :

Gervaise ROPARS  
AGAPE  
Tél : 03 82 26 03 20  
Fax : 03 82 26 03 21  
E-mail :  
gropars@agape-ped.org

Les déclarations de revenus relatives à l'année 2000 ont permis de dénombrer 61 885 ménages sur les dix cantons qui constituent l'arrondissement de Briey. Afin de faciliter les comparaisons et pour tenir compte de la structure des ménages, le revenu est observé par Unité de Consommation (UC).

Le revenu fiscal ne permet pas de tirer de conclusions en termes de niveau de vie des ménages. En effet, le revenu fiscal est un revenu avant redistribution. Il ne peut être assimilé à un revenu disponible. Pour cela il faudrait ajouter les revenus sociaux non déclarés (minima sociaux tels que le RMI et le minimum vieillesse, prestations familiales, aides au logement) et soustraire les impôts directs (impôt sur le revenu et taxe d'habitation).

## Une forte différence nord-sud

Sur l'ensemble de l'arrondissement, la moitié de la population des ménages a déclaré en 2000 un revenu supérieur à 12 115 €/UC. Ce revenu médian est inférieur à celui du département de Meurthe-et-Moselle (13 707 €/UC).

On observe une très forte différence entre le nord et le sud de l'arrondissement. Les trois revenus médians les plus élevés s'observent dans trois cantons du sud tandis que les trois revenus médians les moins élevés sont déclarés dans des cantons du nord. La richesse fiscale déclarée varie de 11 246 €/UC pour le canton de Villerupt à 12 981 €/UC pour le canton de Briey.

### Les revenus déclarés sur l'arrondissement de Briey sont plus élevés au sud

Territoire	Nb d'Unité de Consommation	Médiane par UC	1er décile par UC
Canton de Audun-le-Roman	12 411	12 280 €	5 685 €
Canton de Briey	10 761	12 981 €	5 845 €
Canton de Chambley-Bussières	2 042	12 763 €	6 553 €
Canton de Conflans-en-Jarnisy	12 096	12 703 €	6 175 €
Canton de Herserange	11 499	11 489 €	0 €
Canton de Homécourt	11 311	11 965 €	5 594 €
Canton de Longuyon	9 210	12 238 €	4 388 €
Canton de Longwy	9 721	11 403 €	941 €
Canton de Mont-Saint-Martin	13 524	12 101 €	1 897 €
Canton de Villerupt	10 775	11 246 €	0 €
<b>Zone d'Emploi de Briey</b>	<b>48 621</b>	<b>12 492 €</b>	<b>5 884 €</b>
<b>Zone d'Emploi de Longwy</b>	<b>54 730</b>	<b>11 731 €</b>	<b>77 €</b>
<b>Arrondissement de Briey</b>	<b>103 351</b>	<b>12 115 €</b>	<b>3 720 €</b>

## Le travail frontalier influence la zone d'emploi de Longwy

En 2000, 10% de la population de l'arrondissement de Briey vit dans un ménage qui déclare un revenu par UC inférieur à 3 720 €. Ce premier décile<sup>(3)</sup> est inférieur de 29% à celui rencontré sur l'ensemble de la Région Lorraine (5 250 €/UC). Voir la carte page suivante.

Ce résultat est fortement influencé par les chiffres de la zone d'emploi de Longwy et doit être interprété avec beaucoup de prudence.

La zone d'emploi de Briey dispose d'un premier décile de 5 884 €/UC, alors que la zone d'emploi de Longwy présente un premier décile égal à 77€/UC. Les cantons de Herserange et Villerupt ont même un premier décile égal à zéro. Cela signifie qu'entre 10% et 20% des personnes de ces zones appartiennent à un ménage ne déclarant aucune ressource aux services fiscaux ou ont des revenus particulièrement faibles.

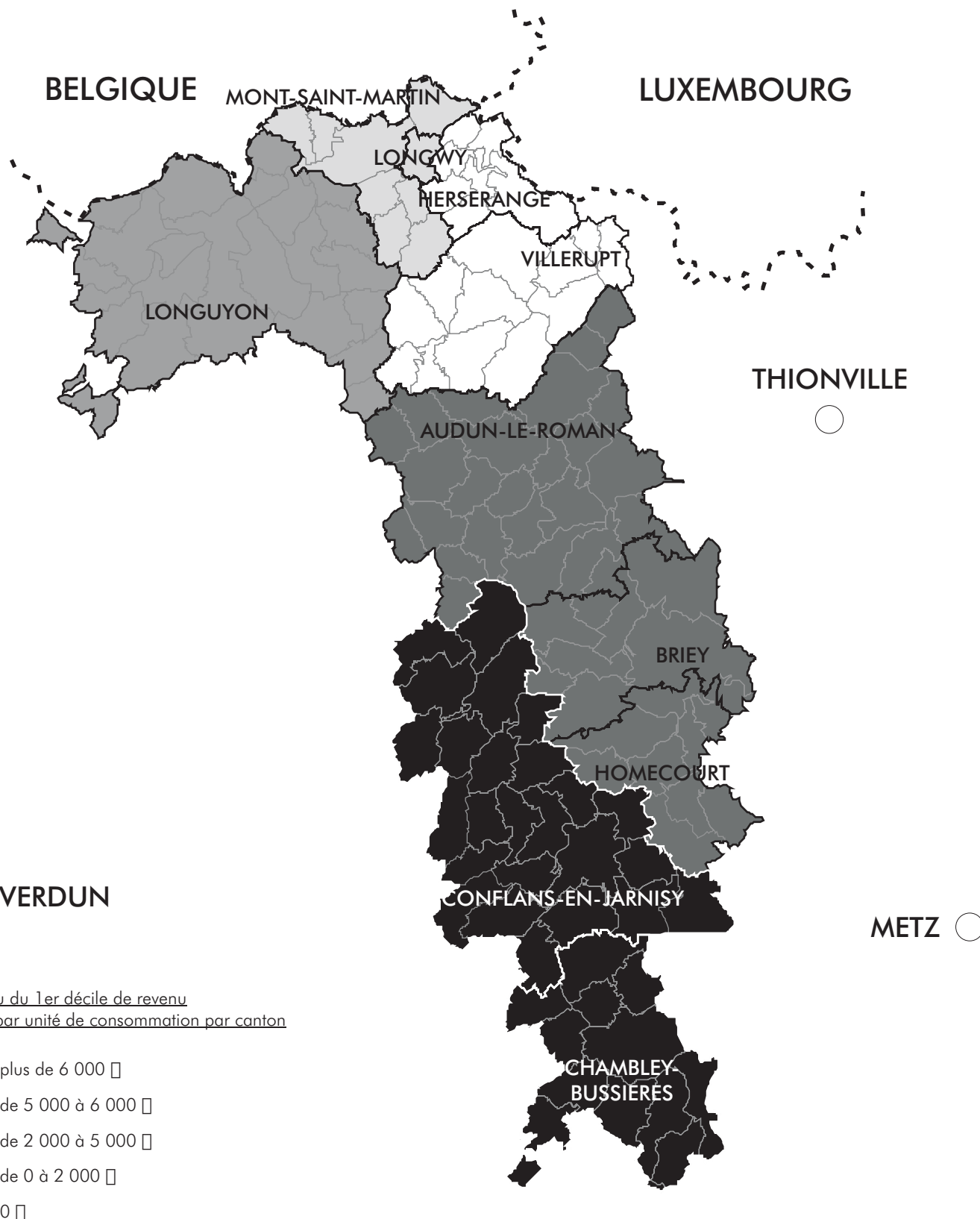
On constate que les cantons français ayant un décile égal à zéro sont proches d'une frontière : quatre sont situés près du Grand-Duché de Luxembourg et le cinquième est limitrophe de la Suisse. Ils sont tous concernés par un nombre important de travailleurs frontaliers.

Ainsi, en mars 2001 sur l'Agglomération de Longwy près de 6 671 personnes, soit 32% de la population active occupée, travaillaient au Grand-Duché de Luxembourg. En mars 2002, ils sont 7 420. Ce phénomène touche aussi le Pays de Gex où se trouve le canton de Ferney-Voltaire : en 2001, 25,5% de sa population active occupée, soit 7 019 personnes, travaillaient en Suisse, essentiellement dans le Canton de Genève.

### En France, les premiers déciles les plus bas correspondent à un canton proche d'une frontière

Territoire	Département	1er décile par UC
Canton de Ferney-Voltaire	Ain	0,00 €
<b>Canton de Herserange</b>	<b>Meurthe-et-Moselle</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Canton de Villerupt</b>	<b>Meurthe-et-Moselle</b>	<b>0,00 €</b>
Canton de Cattenom	Moselle	0,00 €
Canton de Fontoy	Moselle	0,00 €
Canton de Sierck-les-Bains	Moselle	712,55 €
Canton de Roubaix	Nord	760,26 €
Canton de Avesnes-sur-Helpe	Nord	800,36 €
<b>Canton de Longwy</b>	<b>Meurthe-et-Moselle</b>	<b>940,92 €</b>
Canton de Perpignan	Pyrénées-Orientales	1 014,55 €

# Le premier décile des revenus fiscaux révèle les distorsions dues au travail frontalier



Niveau du 1er décile de revenu fiscal par unité de consommation par canton

Canton de Herserange et de Villerupt : 0 €  
 Canton de Chambley-Bussières : 6 553 €  
 Arrondissement de Briey : 3 720 €

Source : INSEE, les revenus fiscaux des ménages, 2000

**Les revenus des travailleurs frontaliers au Luxembourg ne semblent pas être pris en compte par les services fiscaux français.** Cela peut s'expliquer par le type d'imposition des revenus du travail.

Selon la convention fiscale franco-luxembourgeoise, les travailleurs frontaliers au Luxembourg payent leur impôt sur le revenu dans ce pays. On peut penser que bien que ce soit obligatoire, tous les revenus perçus et imposés à l'étranger ne soient pas mentionnés. En effet, s'il ne sont pas imposés en France, ces revenus sont pris en compte pour le calcul du taux effectif d'imposition du ménage sur ses revenus nationaux.

Le travail frontalier vers la Belgique n'influence pas le niveau des revenus déclarés. L'actuelle convention fiscale entre la France et la Belgique prévoit que lorsque les personnes résident sur la frange frontalière (20 km de part et d'autre de la frontière), ils sont imposés là où ils habitent. Les résidents de l'Agglomération de Longwy travaillant en Belgique sont donc imposés en France.

Le mode d'imposition intervient aussi dans le faible niveau fiscal du canton de Ferney-Voltaire où, comme au Luxembourg, les personnes travaillant sur le Canton de Genève sont imposées en Suisse.

## **Le niveau des revenus déclarés dans la zone d'emploi de Briey correspond à la norme régionale**

La moitié des ménages de la zone d'emploi de Briey ont déclaré un revenu par unité de consommation de 12 492 €. Cela est inférieur au niveau lorrain (13 278 €/UC) et correspond au niveau du département de la Meuse (12 551 €/UC).

Le revenu médian le plus bas est enregistré dans le canton d'Homécourt (11 965 €/UC) et le plus élevé dans le canton de Briey où la moitié de la population vit dans un ménage qui déclare moins de 12 981 €/UC.

La différence entre hauts et bas revenus est moins grande sur la zone d'emploi de Briey qu'au niveau régional. Le seuil des plus hauts revenus y est seulement quatre fois plus élevé que celui des bas revenus. Cette dispersion est plus importante sur la Région Lorraine (4,8) et en Meurthe-et-Moselle (5,2).

### **Notes :**

(1) La médiane du revenu fiscal par personne partage les personnes en deux groupes ; la moitié des personnes appartient à un ménage qui déclare un revenu par UC inférieur à cette valeur et l'autre moitié représente un revenu par UC supérieur. Cet indicateur permet de mesurer le niveau central des revenus par UC au sein d'une zone.

(2) Le nombre d'unités de consommation (UC) d'un ménage fiscal est évalué de la manière suivante par l'INSEE et EUROSTAT : le premier adulte du ménage compte pour une unité de consommation, les autres personnes de 14 ans ou plus comptent chacune pour 0,5 et les enfants de moins de 14 ans comptent chacun pour 0,3. Cette méthode permet de prendre en compte les économies d'échelles liées à la vie en groupe. L'utilisation du revenu rapporté au nombre d'unités de consommation est préconisée par l'INSEE car il devient un revenu par équivalent adulte, comparable d'un lieu à l'autre et entre ménages de composition différente.

(3) Les déciles du revenu fiscal par unité de consommation décrivent la distribution des revenus par tranche de 10 % des personnes. Le premier décile est tel que 10 % des personnes appartiennent à un ménage qui déclare un revenu par UC inférieur à cette valeur et 90 % présentent un revenu supérieur.

### **Sources :**

Les revenus fiscaux 2000, INSEE DGI, Exploitation de la déclaration des revenus 2000 et de la taxe d'habitation au 01/01/2001. CD-ROM

***S'il est possible d'évaluer la richesse fiscale dans le sud de l'arrondissement, cette analyse est quasiment impossible à réaliser au nord. Les outils "nationaux" ne sont pas suffisants.***

***Or, il est fondamental de disposer de chiffres reflétant le juste état des revenus afin que le territoire proche de la frontière puisse bénéficier d'investissements extérieurs en adéquation avec ses revenus réels.***

***Seule une expertise réalisée en collaboration avec le Luxembourg permettra d'évaluer les revenus des travailleurs frontaliers.***

InfObservatoire est édité par :  
AGAPE - Agence d'Urbanisme de l'Agglomération du Pôle  
Européen de Développement  
HICI - 2, rue de Lexy - CS 11432  
F-54414 LONGWY Cedex  
Association Loi 1901

Président et Directeur de la publication : Bernard LABBE

Imprimé par l'association en ses locaux  
ISSN : 1266-9652  
Dépôt Légal : 4° trimestre 2003



Projet cofinancé par l'Union Européenne

